

LES CHALETS DE GRIUSSAN

SAUVEGARDONS L'ESPRIT "CHALETAIN"



LE QUARTIER DES CHALETS, UN LIEU QUI DOIT RESTER AUTHENTIQUE

Les chalets doivent répondre au cahier des charges

*

Pas de clôture, c'est la convivialité

*

En juillet et août ne pas faire de travaux bruyants

*

Apporter les encombrants et les déchets verts à la déchetterie

*

Respecter la vitesse limitée

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'ESPRIT CHALET

Cet ouvrage retrace l'aventure ethnologique et humaine de Christian James Jacquelin, pour les textes, et Sylvie Goussopoulos pour les photographies. De leur immersion au cœur d'une population qui aime profondément ce lieu particulier, aux us et au parler « chaletain » est sorti un livre hors du commun édité par le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée.



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Les chalets répondent à des règles d'urbanisme qui doivent permettre de sauvegarder leur authenticité, en voici un résumé :

- Une bande de 2 mètres doit être libre de tous aménagements ou toutes plantations à partir de la limite parcellaire
- Au rez-de-chaussée n'est autorisée que la pose de croisillons bois (principe de transparence hydraulique)
- L'emprise de chaque chalet ne doit pas dépasser 40% de la superficie de la parcelle
- Le premier étage doit être bardé en bois ou à base de bois
- Les coffrets de volets roulants extérieurs sont interdits



LES AMENDES APPLICABLES

Déchets : de 35€ à 1500€

*

Vitesse : à partir de 68€ avec retrait de point jusqu'à 1500€ avec retrait de permis

*

Nuisances sonores : 68€

